

**Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil**

**ayant pour objet le classement comme monument national de l'ancienne ferme sise 10, rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous le numéro 183/4520, appartenant à la Commune de Kehlen**

---

**Avis du Conseil d'État**

(18 janvier 2022)

Par dépêche du 3 août 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 14 avril 2021 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Kehlen du 11 juin 2021, une description de la parcelle, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

**Examen des articles**

Articles 1<sup>er</sup> à 3

Sans observation.

**Observations d'ordre légistique**

Article 1<sup>er</sup>

La virgule après les termes « monument national » est à omettre.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 16 votants, le 18 janvier 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz